

GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

LES DISPOSITIFS EXISTANTS

De nombreuses stratégies de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ont été développées, particulièrement pour la flore, ou sont encore aujourd'hui à l'étude afin d'optimiser l'efficacité des interventions et leur gestion sur le long terme. En France, l'Union internationale pour la conservation et la nature (UICN) a élaboré un guide organisé en deux volets, présentant :

- Les principaux dispositifs juridiques existants, les stratégies développées et des recommandations générales pour gérer ces espèces
- La présentation détaillée de douze méthodes de gestion (arrachage, piégeage, etc.) et des fiches pour identifier des espèces animales et végétales exotiques envahissantes communes.

Ces guides sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://uicn.fr/un-guide-sur-la-gestion-especes-exotiques/>.

CONCERNANT LA FAUNE INTRODUITE

L'introduction d'espèces exotiques peut modifier ou engendrer de nouvelles interactions avec les espèces indigènes : compétition interspécifique, prédation et transmission de parasites.

Des interactions négatives entre la Tortue de Floride, espèce exotique envahissante, et la Cistude d'Europe indigène sont notamment supposées.

Cependant, l'incidence de la Tortue de Floride sur la dynamique des populations de Cistude d'Europe n'est pas encore connue, de ce fait, il reste préférable de ne pas intervenir sur les populations de Tortue de Floride présentes sur la commune.

ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EVEE)

Le Conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles donne une liste d'Espèces végétales exotiques envahissantes à l'échelle de la région PACA et de son territoire d'agrément. Les plantes appartenant à cette liste sont apportées par l'Homme, hors des zones géographiques où elles poussent spontanément ; elles ont une forte capacité de reproduction et occupent une part significative de milieux naturels. Se développant au détriment de la flore autochtone, la programmation d'actions de maîtrise de leur propagation est nécessaire.

De nombreuses EVEE sont utilisées en tant que plantes ornementales. Elles se sont échappées des jardinières et de propriétés et se sont progressivement adaptées aux conditions offertes par les habitats naturels à proximité.

Dans un premier temps il conviendrait de sensibiliser les services espaces verts et les résidents de la commune à cette problématique et les inciter à opter pour des espèces végétales autochtones. Dans un second temps il est important d'observer quelques précautions afin de ne pas favoriser davantage leur propagation. Les principales mesures qu'il est conseillé de mettre en œuvre :

- Éviter de débroussailler lors de la période de fructification (risques de dispersion des graines) ;
- Ne pas composter les EVEE ;
- Procéder à la destruction des EVEE dans des centres de traitement adaptés (la destruction de ce type de déchets est réglementée).

Pour plus d'informations, le site www.invmed.fr présente les modes de traitements adaptés basés sur des retours d'expériences internationaux.



EN RÉSUMÉ

- Identifier les EEE présentes sur la commune et les risques associés pour la biodiversité
- Sensibiliser les équipes techniques et citoyens à cette problématique
- Respecter les précautions permettant de limiter leur propagation
- Diversifier les haies (essences végétales et strates)